

généralisée. Un nouvel audit global de sécurité du SI du Pays sera lancé afin d'établir un nouveau plan triennal de sécurisation des SI du Pays.

4. *L'Administration "Data-Centric"* : Avec le lancement de projets comme le "Data Tourisme" et la finalisation de la gouvernance des Systèmes d'Information Géographique (SIG), la donnée deviendra le véritable carburant des politiques publiques, partagée et valorisée entre les services.

5. *L'approche centrée sur l'utilisateur* : Avec Rumia, l'identité numérique Polynésienne et son portail de l'utilisateur, les projets de transformation numérique du pays devront changer de posture pour que l'utilisateur soit un élément central. Le guide rédactionnel, le design system en sont des outils à exploiter mais cela passera également par une remise à plat et une simplification des procédures administratives au niveau des services métiers. Ces aspects sont dorénavant des pré-requis avant toute validation par la DSI.

4.3 Patrimoine : présentation et état des inventaires 2025

Le chantier de fiabilisation de la comptabilité patrimoniale initié depuis 2022 continue d'avancer en lien avec le plan d'actions n° 2 de la Réforme du système de gestion des finances publiques (RGFP), tout en étant décorrélé de l'élaboration de l'inventaire physique exhaustif des biens du Pays.

L'objectif stratégique reste de disposer de données fiables sur la valeur des immobilisations (compte de la classe 2) puisqu'aujourd'hui et malgré une avancée notable, ces données restent partielles et doivent par ailleurs être ajustées afin de tenir compte des mouvements qui affectent le patrimoine physique et impactent les opérations comptables, que celles-ci soient budgétaires ou non budgétaires.

En revanche, la mise en œuvre des actions sur le plan administratif prend du retard. L'avancée des chantiers est en effet tributaire de partenaires extérieurs dont la réactivité est variable.

L'exercice 2025 est marqué par les réalisations suivantes :

- La poursuite du toilettage de l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes
- La fiabilisation des comptes d'immobilisations notamment, par le biais du rattrapage (immobilisations financières en particulier)
- Le recensement exhaustif des affectations au profit des entités publiques ou privées tierces
- La déclinaison d'une méthodologie et des actions à mener pour traiter comptablement les démolitions d'immeubles
- L'élaboration d'une méthodologie pour traiter les opérations comptables afférentes à la régularisation du domaine des communes

1. La Poursuite du toilettage de l'inventaire comptable des biens mobiliers obsolètes (Fiche action PAT03 de la RGFP)

Ces travaux font l'objet de la fiche action PAT 03 au titre de la RGFP. Les opérations afférentes au toilettage du patrimoine comptable des biens mobiliers obsolètes se sont poursuivies sur 2025.

Afin d'en faciliter le traitement, sur le plan formel, sur proposition de la DBF, une délégation de pouvoir du CM au MEF à l'effet de constater la sortie comptable des biens mobiliers amortis en intégralité (VNC = 0) a été approuvée en avril 2025 par arrêté n° 512 CM. La signature des arrêtés constatant la sortie comptable de ses biens est déléguée à la directrice du budget, ce qui permet d'imprimer un rythme plus dynamique à ces opérations qui n'ont aucun impact budgétaire et permettent l'ajustement du bilan (compte de classe 2).

Au cours de l'exercice 2025, 41 arrêtés ont été formalisés dont 7 en CM.

Depuis 2023, l'ajustement du bilan a été effectué pour une valeur totale de 22,6 milliards de FCFP étant précisé que les opérations d'ordre non budgétaire pour constater la sortie comptable des biens mobiliers obsolètes ont toutes été validées par le payeur ;

2. Le rattrapage en patrimoine

Cette démarche vise à corriger les écarts de valeur sur les comptes d'immobilisations qui résultent principalement de :

- La non exhaustivité dans l'inventaire comptable des biens domaniaux notamment les terrains ;
- Du décalage entre les données comptables et les données informatiques sur certains comptes d'immobilisation
- L'incomplétude des données comptables relatives aux participations au capital des sociétés.

Sur ce dernier point, l'écart est de près de 13 milliards entre les données du payeur et la valeur des participations effectivement détenues par la Polynésie française dans les différentes sociétés. Certaines n'ont jamais été comptabilisées à raison de leur financement et un travail spécifique a donc été initié, société par société.

3. Le traitement des affectations à des entités publiques tierces

Ce chantier a pour objectif de constater comptablement les opérations relatives aux affectations ou aux transferts de gestion d'immobilisations appartenant à la Polynésie française au profit d'entités publiques ou privés. La principale contrainte est la recherche et la vérification de la donnée.

Le chantier est découpé en 3 étapes principales :

- *Le recensement exhaustif des arrêtés d'affectation ou de transfert de gestion*

Cette étape est achevée mais en constante évolution puisque les transferts de gestion sont très réguliers.

- *Le récolement entre les données administratives et comptables*

Cette seconde étape consiste à identifier les biens dans l'inventaire comptable pour vérifier s'ils y figurent déjà pour leur valeur historique, cette valeur constituant la référence pour passer les opérations comptables de transport du compte 21 au 24.

Ce travail est en cours et devrait s'étaler sur plusieurs années.

- *L'élaboration des opérations d'ordre non budgétaires pour constater comptablement le transfert de gestion au profit d'entités tierces.*

Cette étape est l'étape finale qui permettra au pays de connaître de manière précise la valeur des biens affectés aux entités publiques tierces qui sera figé au compte 24.

4. Les démolitions

Ce chantier a bien avancé en 2025, puisque l'intégralité des constructions démolies ont été identifiées comptablement et que les valeurs historiques ont été contrôlées.

Au total, 41 constructions démolies figurent encore aujourd'hui en comptabilité patrimoniale pour leur valeur d'acquisition. En avril 2025, la DBF a soumis au payeur une proposition de méthodologie à appliquer et la paierie nous a fait retour des écritures de régularisation à passer pour constater la sortie des immobilisations voire, la réintégration des amortissements dans certains cas.

5. Le traitement des opérations comptables afférentes à la constitution du domaine des communes

Le domaine des communes est constitué de biens appartenant à la Polynésie française transférés gratuitement au profit des communes selon un processus établi par la loi organique. Au total, 43 communes ont un domaine constitué. Si les décrets ou les arrêtés HC portant constitution du domaine ont été formalisés, les opérations comptables pour constater la cession (gratuite) au profit des communes n'ont jamais été régularisées.

4.4 Immobilier

L'immobilier et les propriétés du Pays

Intitulé des services administratifs du Pays	Sigle	Nombre de bâtiment localisés	Nombre de titres d'occupation	Superficie des locaux occupés (m²)
Direction de l'équipement	DEQ	207	137	54 672,26
Direction de la santé	DSP	127	155	26 276,00
Direction de l'agriculture	DAG	111	159	20 553,01
Service des moyens généraux	SMG	6	10	16 322,36
Direction des affaires foncières	DAF	7	11	9 564,15
Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	DSFE	21	34	8 149,95
Direction des ressources marines	DRM	22	27	6 666,42
Direction de l'aviation civile	DAC	51	56	5 854,76
Circonscription des îles Marquises	CMQ	9	9	3 428,00
Direction de la biosécurité	DBS	8	9	3 313,19
Service de l'informatique	SI	1	1	2 994,00